



CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2020 :

Président :	Freddy BREUWER (Ville de Verviers)
Vice-président :	SAMRAY André, (Commune de Lierneux)
Secrétaire :	MAES Valérie
Collaboratrice :	GILLARD Sarah (1 ^{er} février 2020)
Membres :	MAILLEUX-CASSART Caroline (Commune d'Ouffet) AYDIN Hasan (Ville de Verviers) DENARD Marc (Ville de Limbourg) DEWEZ Arnaud (Commune de Dalhem) DELLICOUR Jean-Pol (Commune de Herve) GILKINET Didier, (Commune de Stoumont) GRIDELET Freddy (Commune de Ferrières) HAJJAJI Hajib (Ville de Verviers) JACQUET Caroline (Commune de Thimister-Clermont) MALMENDIER Mathieu (Commune de Theux) MEURENS Jean-Claude (Commune d'Aubel) WATHELET Damien (Commune de Clavier) BRUCK Gilles (Ville de Spa)

BUREAU EXECUTIF EN 2020 :

Secrétaire :	Valérie MAES
Membres :	Freddy BREUWER (Ville de Verviers) – Président SAMRAY André (Commune de Lierneux) – Vice-Président Caroline JACQUET (Commune de Thimister-Clermont)

COMITE DE REMUNERATION EN 2020 (à partir du 28 avril 2020) :

Secrétaire :	Valérie MAES
Membres :	Jean-Claude MEURENS (Commune d'Aubel) Didier GILKINET (Commune de Stoumont) Damien WATHELET (Commune de Clavier)

COMITE d'AUDIT EN 2020 (à partir du 28 avril 2020) :

Secrétaire :	Valérie MAES
Membres :	Arnaud DEWEZ (Commune de Dalhem) Freddy GRIDELET (Commune de Ferrières) Hajib El HAJJAJI (Ville de Verviers)



COLLEGE DES CONTROLLEURS AUX COMPTES EN 2020 :

Réviseur :

DGST GATZ Lecocq, Rue de la Concorde, 27 à 4800 Verviers



Mesdames,
Messieurs,

Rapport du Conseil d'Administration

Nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport de gestion sur les activités de l'intercommunale au cours de son 21^{ème} exercice social et de soumettre à votre approbation les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2020.

L'année 2020 a été une année particulière à plus d'un titre.

Si, ici, l'objet n'est pas de s'en épancher, il nous faut quand même l'aborder afin de pouvoir saisir les impacts que la crise sanitaire du Covid 19 a eu dans le quotidien de nos vies, et dans l'activité de FINIMO en particulier.

Si cela s'axe, en grande partie, par une approche administrative différente au regard des réunions en visioconférence, le rythme du quotidien des communes associées et des structures avec lesquelles FINIMO travaillent ont aussi, pour leur part, connu des modulations de cadence de travail plus ou moins importante.

Malgré la situation, FINIMO a tenu ses obligations et a rencontré l'ensemble des directives qui sont les siennes en sa qualité d'intercommunale, voire à innover de nouvelles réflexions qui donneront lieu à des marchés exclusifs courant 2021.

Les visioconférences ont permis au Conseil d'Administration de se réunir de manière régulière. Nous remercions l'ensemble des administratrices et administrateurs d'avoir répondu à cette contrainte car, à ne pas en douter, si la modernité de la technologie nous a permis d'assurer le quotidien, la perte de la qualité des contacts en présentiel étiole légèrement les débats : « *Nous pouvons avoir tous les moyens de communication du monde, mais rien, absolument rien, ne remplace le regard de l'être humain* »¹

¹ Paulo Coelho, romancier, journaliste et interprète brésilien.



FOCUS sur les dossiers de FINIMO en 2020

- **Marchés de services : propositions, discussions et consultations envers les communes**

Le Conseil d'Administration de FINIMO souhaite développer les possibilités de marchés de services à destination des communes associées et des entités para-communales y liées en vue de réaliser des économies d'échelle en termes financier, d'utilisation du temps et de convergence des compétences qui ne sont pas toujours disponibles en interne dans de plus petites communes/structures.

Aussi, un tableau reprenant plusieurs propositions de services a été envoyé aux communes après validation par le Conseil d'Administration.

Ce tableau reprend des activités liées au secteur de l'énergie et à d'autres marchés utiles pour les communes.

Au terme de la période de consultation auprès des communes, il en ressort, dans un premier temps, les choix suivants :

- Certification PEB des bâtiments communaux (contrôle et certification). Le Cahier spécial des charges a été présenté fin du second semestre 2020 afin de pouvoir lancer le marché en 2021 pour une réalisation au 1^{er} juillet 2021. Une convention des associées a aussi été réalisée au regard des statuts de FINIMO et de l'organisation des centrales d'achat ;
- Service de protection financière CYBER (audit permettant de déterminer la sécurité des process financiers afin de prévenir les fraudes bancaires/hacking financier). Une présentation complète du dossier a été réalisée fin du second semestre 2020 avant de lancer la procédure en 2021.

Des marchés, fixation des conditions et mode de passation à définir au regard des montants estimés, ont été lancés début 2021 et le Conseil d'Administration fera rapport dans le prochain rapport annuel.

- **Instances : composition, changement, renouvellement**

- GIE (groupement d'intérêt économique) : pour rappel, le GIE est une structure rassemblant l'ensemble des intercommunales pures de financement wallonnes et qui a pour but de travailler de manière concertée autour des sujets communs à l'ensemble des IPF. Y sont abordés, les thèmes liés à l'énergie, à la gouvernance des intercommunales, à la finance (opportunité d'acquisition de capital dans une structure, marché de financement des emprunts...) ...

Monsieur Hasan AYDIN a quitté la structure du GIE en février 2020 et a été remplacé en avril 2020 par Monsieur Jean-Pol DELICOUR.

- Renouvellement des organes restreints de gestion (avril 2020) :

- ✚ Comité de Rémunération est composé de :
 - * Monsieur Jean-Claude MEURENS
 - * Monsieur Didier GILKINET



- * Monsieur Damien WATHELET
- + Comité d'Audit est composé de :
 - * Monsieur Arnaud DEWEZ
 - * Monsieur Freddy GRIDELET
 - * Monsieur Hajib EL HAJJAJI

Il est aussi procédé à l'approbation des règlements intérieurs de ces organes.

- Personnel :

A la suite du temps partiel accordé à la secrétaire, il a été décidé d'engager une collaboratrice à temps partiel.

Une liste des tâches détaillées (descriptif de fonction) a été présentée au Conseil d'administration. Le travail est organisé en binôme de manière à ce que les matières soient assurées en continu, sous le contrôle premier de la secrétaire.

• Logo et Site Internet

Le Conseil d'administration de FINIMO avait initié une réflexion pour un changement de logo et de site internet.

Après consultation, le nouveau logo est :



• Marché énergie

Un suivi régulier est demandé par les administrateurs. Le Conseil d'administration souhaitait mettre en place une réunion avec le consultant Coretec et les intervenants des dossiers (conseillers en énergie, échevins de tutelle...) mais les circonstances Covid n'ont pu permettre cette rencontre.

Cependant, des échanges ont eu lieu afin de pouvoir présenter certains points en particulier.

Les prix ont été fixés sur base d'une stratégie conservatrice dans le sens où le marché de l'énergie est très imprévisible. Au regard de cette instabilité, les achats d'énergie ont été étalés (8 achats pour l'électricité, 8 achats pour le gaz) pour couvrir les besoins du marché et obtenir une moyenne de prix final en diminuant le risque d'une flambée des prix.

Une nette diminution des prix est constatée entre 2020 et 2022.



Liste des prix sur 2020 :

2020 Définitif			
Electricité	HP	HC	CV
Electricité HT LAMPIRIS	62,69 €	42,32 €	27,05 €

2020 Définitif				
Electricité	HP	HC	HC	CV
Electricité BT ENGIE ELECTRABEL	64,51 €	48,51 €	64,51 €	26,87 €

2020 Définitif			
Electricité	HP	HC	CV
Electricité EP LAMPIRIS	69,52 €	43,46 €	27,05 €

2020 Définitif		
Gaz Naturel ENGIE ELECTRABEL	Quarters	Prix
HP + BP	Q1	19,32 €
	Q2	17,09 €
	Q3	17,09 €
	Q4	19,80 €

- **Rapport Annuel 2020, recommandations du Comité de rémunération 2020, rapport du Comité de rémunération 2020, rapport de rémunération 2020, Comptes au 31 décembre 2020, rapport de surveillance (état des participations financières), synthèse des comptes 2020, plan stratégique 2020-2022 – première évaluation**

L'ensemble des rapports et des documents a été présenté au Conseil d'administration au regard des obligations décrétales en la matière. Ils sont validés et présentés dans les Conseils communaux pour approbation à l'Assemblée générale ordinaire du premier semestre et du second semestre pour le plan stratégique.

- **ORES : renouvellement de la gestion du GRD et situation tarifaire.**

L'année 2020 a été traversée par toute une série de réflexion et d'interrogation sur l'uniformisation des tarifs, appelée également la péréquation des tarifs. Ce débat, politiquement vaste, doit être envisagé à la lumière des informations détenues en ORES et dont le Conseil d'administration souhaite prendre connaissance.



En effet, au surplus, chaque ville et commune devra prochainement (2nd semestre 2021 au plus tôt) se positionner sur le choix du GRD dont les licences sont à renouveler.

FINIMO et son homologue FINEST ont ainsi sollicité les services d'ORES pour la mise en place de réunions d'informations dans leurs instances respectives afin de pouvoir prendre connaissance de toutes les données du dossier (communes déjà ré affiliées, qualité du réseau, aspect des services, situation financière des GRD, impact de la logique territoriale, transition énergétique...). Ces réunions auront lieu dès début 2021.

Un groupe de travail en FINIMO a été décidé en Conseil d'administration en tenant compte des communes représentées en FINIMO, de leur répartition géographique et des tendances politiques y représentées :

- Verviers : Freddy BREUWER (Président)
- Lierneux : André SAMRAY (Vice-président)
- Dalhem : Arnaud DEWEZ (Administrateur)
- Clavier : Damien WATHELET (Administrateur)/ Ouffet : Caroline CASSART (Administratrice)
- Herve : Jean-Pol DELICOUR (Administrateur)
- En qualité d'observateur (membre du CA d'ORES) : Jean-Claude MEURENS (Aubel-Administrateur)

- **ORES : convention des associés**

Avec l'entrée en vigueur du nouveau Code des Sociétés, la distinction dans les fonds propres entre l'apport indisponible (ancien capital fixe et réserve légale) et l'apport disponible (capital variable) est mis en évidence. La situation en ORES est que l'apport disponible est très important, ce qui n'est pas de nature à rassurer les partenaires financiers.

Dès lors, afin de s'inscrire dans une vision de gestion des créances à long terme et afin de maintenir la politique de financement d'ORES, une convention d'actionnaires a été validée. Celle-ci consiste en la formalisation des engagements existants depuis l'adoption de la nouvelle politique de dividendes (fonds propres et mise en réserve).

Pour rappel, les éléments repris en marge des tarifs de distribution fixés en 2018 par la CWAPE pour les exercices 2019 à 2023 sont les suivants :

- Maintenir le ratio FP/bilan supérieur à 30%
- Maintenir le ratio FP/ FP-dettes financières supérieur à 40%
- Fin des recapitalisations annuelles
- Politique de dividendes pay out 70% (distribution REMCI² 70%)
- Mise en réserve de 30% de la REMCI
- Concertation en fin de période tarifaire concernant l'affectation des bonus sur coûts contrôlables

Le Conseil d'Administration de FINIMO a approuvé la convention des associés.

² Rémunération équitable des capitaux investis



- **Marché financier : emprunt sur ligne « bullet »**

Fin 2020, l'une des premières lignes du marché emprunt 2016 « bullet » est arrivée à terme et il a été décidé de lancer une procédure de marché d'emprunt afin de refinancer le capital considéré de 3.031.467,69 €.

Eu égard aux dispositions des marchés publics, les marchés financiers n'y sont plus soumis et une mise en concurrence a été réalisée entre 4 banques : Belfius, BNP ParibasFortis, CBC et ING.

Un cahier des charges a été rédigé et envoyé aux 4 banques. Celui-ci reprenait les clauses classiques des marchés d'emprunt avec des critères d'attribution axés tant sur les prix que sur les services.

Après réception des offres et analyse détaillée dûment motivée pour chaque critère, le marché a été attribué à la banque Belfius selon les modalités suivantes :

- taux fixe 10 ans avec une marge de 0,90 pb -> 1,467%

- **Acquisition d'une part SOCOFE**

L'intercommunale AIESH (intercommunale d'électricité du Sud du Hainaut) a souhaité se défaire de ses parts Publi-T en Socofe.

S'agissant de sociétés œuvrant dans des secteurs régulés où FINIMO détient déjà des participations, il était intéressant de se positionner favorablement au surplus du fait que les rendements en Socofe sont stables et/ou croissants.

Le Conseil de FINIMO a décidé d'approuver l'acquisition d'une part en SOCOFE valorisée à 2.249 € et dont le rendement se situe aux alentours des 3,1% d'ici 2022.

Conformément à l'article 96 du Code des Sociétés, le Conseil d'administration atteste, qu'aucun nouvel événement important, risques et incertitudes et/ou autres circonstances pouvant avoir une influence notable sur le développement de la société, n'est survenu après la clôture des comptes au 31/12/2020.

Fait à Verviers, le 25 mai 2021.

Le Président du Conseil d'Administration,
Freddy BREUWER

RAPPORT DE SURVEILLANCE

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous avons l'honneur de vous rendre compte de nos missions de suivi de la bonne utilisation des fonds investis dans les prises de participation de l'intercommunale Finimo telles que décrites ci-après :

Participation dans la société Publigaz

- Bref historique

Par suite d'une décision gouvernementale visant à privatiser la SNI, la participation de cette dernière dans la société Distrigaz (50 % du capital) a été offerte aux communes associées aux intercommunales qui distribuent le gaz en Belgique, via des prises de participation d'intercommunales pures de financement dans le capital d'une société coopérative appelée Publigaz.

Cette société a été constituée le 10 juillet 1996 et détient directement ou indirectement, 116.812 actions Distrigaz.

Suivant des accords intervenus en 1994, Finimo a pu acquérir 82 parts Publigaz.

L'acquisition de 15 parts supplémentaires, décidée en décembre 2004, a été concrétisée début 2005, portant ainsi le nombre total de parts détenues par Finimo en Publigaz à 97.

L'acquisition de 19 parts supplémentaires, décidée en novembre 2011, a été concrétisée en décembre 2011, portant ainsi le nombre total de parts détenues par Finimo en Publigaz à 116.

- Rapport du suivi

Nous avons constaté que :

1. Sur les 102 parts souscrites :

- 82 d'entre elles ont été acquises par décision du Conseil d'administration du 2 octobre 1996, au prix unitaire de 2.973,63 € sont toujours bien détenues par Finimo à la date du présent rapport, soit un montant de 243.837,66 € ;
- 15 d'entre elles ont été acquises par décision du Conseil d'administration du 13 décembre 2004, au prix unitaire de 19.878 €, soit pour un montant total de 298.170 €. Elles ont été payées sur fonds propres et sont toujours bien détenues par Finimo à la date du présent rapport ;
- 19 d'entre elles ont été acquises par décision du Conseil d'administration du 14 novembre 2011, au prix unitaire de 9.735 € (soit pour ¼ de la valeur libérée), soit pour un montant de 184.965 €. Elles ont été payées sur fonds propres et sont toujours bien détenues par Finimo à la date du présent rapport ;
- 14 d'entre elles ont été détruites à la suite de la réduction de capital en date du 20 mars 2013, pour un montant de 545.160,00 € ;

2. Sur base des comptes arrêtés au 31 décembre 2020, les 102 parts acquises ont généré un dividende de 309.060,00 € (identique à celui en 2019).

Participation dans la société Publi-T

- Bref historique

Dans le cadre de la libéralisation du marché de l'électricité en Belgique, et plus particulièrement dans le domaine du transport de l'énergie électrique – matière qui relève de la compétence fédérale – une nouvelle société appelée Elia a été créée le 28 juin 2001 à l'effet d'être proposée comme candidate au titre de gestionnaire du réseau de transport, en abrégé « GRT ».

En application d'un accord conclu sous l'égide du Secrétaire d'Etat à l'Energie, il a été offert au secteur public communal de participer au capital de cette société à hauteur de 30 % via des prises de participation d'intercommunales pures de financement dans le capital d'une société coopérative appelée Publi-T, celle-ci ayant été constituée le 19 juin 2001.

Dans une première étape, il a été décidé de créer cette société Publi-T avec un capital de départ de 2,5 M € entièrement libéré, 10 % de ce capital étant réservés aux intercommunales pures de financement wallonnes.

Suivant les accords intervenus en 2001, Finimo a pu acquérir 45 parts Publi-T.

Dans une seconde étape, il a été décidé de procéder à une augmentation de capital de Publi-T, augmentation à laquelle Finimo a décidé de participer lors de l'élaboration de son projet de plan stratégique pour 2002.

Cette décision s'est concrétisée en 2002 par l'acquisition de 3.829 parts Publi-T supplémentaires (pour un montant de 957.250 €), portant alors la participation de Finimo en Publi-T à 3.874 parts.

Une troisième étape a permis à Finimo d'acquérir 402 nouvelles parts pour un montant total de 182.958,24 €.

En 2013, à la suite de la dissolution du Holding Communal et à la perte de sa qualité d'associé en Publi-T, une action de séparation était due envers le Holding Communal. A cette fin, le Conseil d'Administration de Publi-T a reçu l'autorisation de son Assemblée générale d'émettre de nouvelles actions pour un montant égal à l'action de séparation à verser au Holding Communal. Ainsi, au regard des prises de participations déjà actées au capital de Publi-T, les actionnaires ont pu acquérir des parts réservées et FINIMO a acquis 1.064 parts pour un montant de 345.353,12 € (prix d'acquisition : 324,58 €).

En 2015, une cinquième prise de participation a été effectuée par Finimo pour 1.708 parts pour un montant de 759.769,64 €.

Il est à noter une augmentation de capital décidée en 2019 pour 922 parts (825 € la part) pour un montant total de souscription de 760.650 euros. Cette acquisition a été réalisée pendant l'exercice 2020 au regard des dispositions arrêtées lors de l'AG de Publi-T du 10 décembre 2019.

- Rapport du suivi

1. Nous avons constaté que les 7.970 parts, souscrites par décisions du Conseil d'administration du 11 juin 2001 (45 parts), du 19 novembre 2001 (3.829 parts), du 19 mai 2008 (402 parts) au prix unitaire de 250 € puis de 455,12 €, du 4 février 2013 (1064 parts) au prix unitaire de 324,58 €, du 22 juin 2015 (1.708 parts) au prix unitaire de 444,83 € et du 10 décembre 2019 (922 parts)

au prix unitaire de 825,00 € soit pour un montant total de 3.017.231,00 €, payées sur fonds propres, sont toujours bien détenues par Finimo à la date du présent rapport.

2. Sur base des comptes arrêtés au 31 décembre 2020, les 7.970 parts alors détenues ont généré, pour l'exercice 2020, un dividende de 207.538,80 € (contre 179.935,44 € pour l'exercice 2019).

Participation dans Ores Assets

- Bref historique

ORES ASSETS – Parts A

Fin 2013, la procédure de fusion entre les différents gestionnaires de réseau de distribution a eu lieu (GRDU Ores Assets).

La procédure de fusion a été réalisée au travers d'une dissolution des anciennes intercommunales sans liquidation : les associés se retrouvent automatiquement, et de plein droit, associés d'Ores Assets qui bénéficie, par la fusion, de l'ensemble du patrimoine actif et passif des GRD's.

En 2015, donnant écho à la sortie des intercommunales pures de financements wallonnes du capital d'ECS engendrant la sortie anticipée d'Electrabel du capital d'Ores Assets, sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale extraordinaire du 20 juin 2015, (sur base du rapport spécial du Conseil d'administration et du rapport spécial du Commissaire réviseur, l'ensemble étant attesté en séance par le Notaire LILLIEN) a approuvé l'apport des parts Ores Assets des communes en Finimo.

- Nombre de parts : 2.015.278 parts
- Apport en nature : 50.080.545,84 €.

Il est à noter que la valeur des parts a été diminuée de deux dettes que les communes avaient en Finimo au regard de la recapitalisation 2013 et 2014, soit *in fine* un montant de 47.729.204,51 €, représentant une augmentation par apport en nature au capital de 1.830.108 parts.

Chaque commune conserve 1 part en Ores Assets pour garder sa qualité d'associé.

A partir de 2015, les recapitalisations et les autres financements relatifs au gestionnaire de réseau Ores Assets, et ce en fonction de la proportion du capital concerné, seront pris en charge par Finimo pour son propre compte. Ainsi, en 2015, 2.257.483,10 € ont été financés par Finimo pour la recapitalisation 2015.

Au cours de l'année 2016, Finimo a acheté à la SA ELECTRABEL 723.914 parts A qu'elle détenait dans Ores Assets pour 24.922.848,86 €.

Courant 2019, 368.704 parts à 24,85044 € la part ont été intégrées via incorporation aux réserves disponibles au capital au 01/01/2019 sans impact sur la valeur des immobilisations financières.

ORES SCRL

Par la suite, et afin de respecter le prescrit du Code des Sociétés eu égard à la constitution d'Ores Assets au travers de la fusion des 8 GRD's, un ajustement d'actionariat a dû être réalisé afin de garantir la pluralité de l'actionariat. La cession de la part par InterMosane (dans le cas de FINIMO) était préférable à la création d'une nouvelle part d'Ores SCRL, ce qui impliquait une augmentation

de capital avec un nombre d'opérations plus importantes à réaliser et la nécessité de revoir la clé de répartition entre les GRD's mixtes wallons et la modification du rapport d'échange entre eux.

Dès lors, il est convenu que l'actionnariat d'ORES scrl se compose comme suit :

- une part à Tecteo ;
- une part à chaque IPF ;
- le solde revenant à ORES Assets.

L'acquisition d'une part d'Ores SCRL par FINIMO pour la somme de 3.819,05 € (soit pour l'apport total d'Intermosane 2 : 462.104,90 € pour 121 parts) s'est définie sur la valeur comptable.

Les intercommunales pures de financement détiennent une part chacune. Les autres parts sont détenues par Ores Assets (99,7%) et RESA (1 part).

ORES ASSETS – PARTS R

En 2011, le Conseil d'administration d'Intermosane - secteur 2 (maintenant Ores Assets) a émis des parts R. L'acquisition des parts R était dépendante de la détention des parts A de l'associé dans le capital du GRD. Ainsi, FINIMO a acquis, à l'époque, 4 parts R.

En 2012, FINIMO a acquis 24.000 parts R. La part R a une valeur fixe de 100 €. Le montant était donc de 2.400.000 €.

Lors de l'opération de recapitalisation d'Intermosane en décembre 2012, 7.812 parts ont été converties en parts A afin de répondre à l'obligation de FINIMO. La conversion représentait 781.247,53 €.

Lors de la recapitalisation 2014, 13.971 parts R ont été converties en parts A. Cette conversion représentait un montant de 1.397.100 €. Un delta sur fonds propres de 91,14 € a été payé en complément de la recapitalisation.

ORES ASSETS – SECTEUR COMMUN

Le secteur commun est un secteur que l'on retrouve dans le GRDU.

Au 31 décembre 2014, Finimo détient 18.315 parts A d'une valeur de 24,8504 €/part soit, 455.135,08 €.

Au cours de l'année 2016, Finimo a acheté, à la SA ELECTRABEL, 6.105 parts A secteur commun qu'elle détenait dans ORES Assets SCRL pour 151.711,94 €.

A cette acquisition, s'ajoute un complément de recapitalisation de 147 parts A secteur commun en ORES Assets SCRL pour un montant 3.653,01 €.

En 2018, une recapitalisation du secteur a été réalisée pour un montant total de 351.609 € représentant 14.149 parts A secteur commun.

Courant 2019, 886 parts à 24,85044 € la part ont été intégrées via incorporation aux réserves disponibles au capital au 01/01/2019 sans impact sur la valeur des immobilisations financières.

- Rapport du suivi

L'ensemble des parts détenues en ORES Assets sur base des comptes arrêtés au 31 décembre 2020 ont généré un dividende de 3.689.433,63 € (contre 4.125.810,78 € en 2019).

ORES ASSETS – COMNEXIO

Constituée le 29 mai 2019, Connexio est la filiale d'ORES Assets, chargée des missions de contact center du GRD. Les deux sites opérationnels de Connexio se situent en Wallonie (Gosselies et Eupen).

FINIMO a acquis une participation en 2020 sur fonds propres pour 250 €. Cette participation ne donne pas lieu à un dividende.

Participation dans la société SOCOFE

- *Bref historique*

En février 2009, SOCOFE détenait 2,13 % de son capital en autocontrôle (procédure de rachat d'actions propres). Cet autocontrôle a été mis à profit pour étendre le champ de leur actionariat ce qui permettait la constitution d'une étape importante quant à l'accroissement de leur représentativité en Wallonie. Il permet également aux intéressés ayant acquis une action de devenir actionnaire à part entière, susceptibles de participer à toute augmentation de capital mais aussi d'accroître leur participation par acquisition de parts auprès d'autres actionnaires ou par apport à SOCOFE même.

Ainsi, FINIMO a acquis cette action au prix de 375 €.

Dans le courant de l'année 2010, SOCOFE a proposé à ses actionnaires la revente des 9.764 actions propres, qu'elle détenait depuis février 2009, auxquelles étaient attachés des dividendes non distribués.

Chaque actionnaire pouvait acheter une partie de ces actions en proportion de sa participation actuelle dans le capital voire au-delà de cette proportion au cas où certains actionnaires ne souhaitaient pas participer au rachat. C'est ainsi que le Conseil d'administration de FINIMO a approuvé, en juin 2010, l'acquisition des 200 parts lui ayant été proposées pour un montant de 258.600 € (1.293 €/action) portant ainsi la participation de FINIMO de 0.00% à 0.04%.

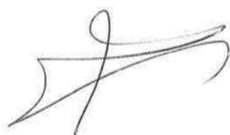
Dans le courant l'année 2020, une part supplémentaire (dossier AIESH) a été acquise au prix de 2.249 € pour porter le total des parts à 201.

- *Rapport du suivi*

1. Nous avons constaté que la part de SOCOFE, souscrite en 2009 au prix unitaire de 375 €, et les 200 parts acquises en juin 2010 pour 258.600 €, sont toujours bien détenues par Finimo à la date du présent rapport.
2. Sur base des comptes arrêtés au 31 décembre 2020, les 201 parts acquises ont généré un dividende de 16.683,00 € pour l'exercice 2020 (contre 7.236,00 pour l'exercice 2019).

Sur base de ces éléments, nous pouvons assurer que le suivi de ces prises de participation n'appelle aucune remarque ou réserve de notre part.

Fait à Verviers, le 25 mai 2021.

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized, somewhat abstract shape.

Le Président du Conseil d'Administration,
Freddy BREUWER

SYNTHÈSE DES COMPTES ANNUELS 2020

ACTIF

Les immobilisations corporelles n'ont pas varié de manière significative lors de l'exercice, seuls les amortissements de la période ont été actés.

Les immobilisations financières enregistrent les actions et parts détenues par Finimo, à savoir :

- 1 part GIE IPFW (5K€) ;
- 3.210.820 parts A Ores Assets SCRL secteur Verviers (77.561 K€)
- 69.475 parts A Ores Assets SCRL secteur Commun (1.704 K€) ;
- 1 part Ores SCRL (4 K€).
- 102 titres Publigaz (736 K€) ;
- 7.970 titres Publi-T (3.017 K€) ;
- 202 actions SOCOFE (261 K€) ;
- 1 action Connexio (0,25 K€) ;

Les immobilisations financières reprennent également la caution versée au secrétariat social Partena (0,13 K€).

Au cours de l'année 2020, Finimo SCRL a libéré, en numéraire, la valeur de son action chez Connexio à savoir 250 €. De plus, Finimo a également racheté des parts au sein des entités suivantes :

- 1 action chez SOCOFE pour une valeur de 2.249,00 € ;
- 922 actions chez Publi-T pour une valeur de 825,00 €.

Pour ces opérations, Finimo a dû réaliser des décaissements. Par conséquent, la trésorerie a été impactée.

L'impôt à récupérer est de 1.386.874,43 €. Ce montant est relatif à la provision fiscale de l'exercice clôturé au 31/12/2019.

La créance fiscale estimée sur les revenus 2020, comptes arrêtés au 31/12/2020, est de 1.267.053,71 €. (voir page 4 – impôt sur le résultat).

Au 31/12/2020, les valeurs disponibles s'élèvent à 10.036 K€.

Les comptes de régularisation de 0,2 K€ actent les charges à reporter et produits à recevoir liés au cut-off des charges et produits d'exploitation.

PASSIF

Le montant des apports en Finimo est constitué d'une partie fixe et d'une partie variable.

L'apport fixe est représenté par 713 parts souscrites pour un montant de 19 K€ dont 6 K€ ont été libérés.

L'apport variable est quant à lui représenté par 1.925.023 parts pour un montant souscrit et libéré de 50.205 K€.

Les réserves disponibles accumulées au 31/12/2020 représentent l'intégralité du résultat à affecter de l'exercice de 2015 (2.827 K€), 2016 (2.403 K€), 2017 (5.091 K€), 2018 (3.605K€), 2019 (4.000K€) et 2020 (3.633 K€) soit 21.559 K€.

Les dettes à plus d'un an (13.475 K€) sont constituées :

- De la partie long terme des emprunts contractés, au cours des exercices antérieures, auprès de Belfius pour financer la montée en puissance de FINIMO dans les prises de participations d'ORES Assets SCRL pour un montant de 6.460 K€. 3.031 K€ est arrivé à échéance en 2020 et a été entièrement refinancé par un nouveau crédit dont la partie long terme est de 2.736 K€. L'autre partie de 3.429 K€ quant à elle arrive à échéance en 2021.
- De la partie long terme des emprunts contractés, en 2016 pour financer l'acquisition des parts OREST Assets SCRL détenue par Electrabel pour un montant de 10.739 K€, répartie auprès des institutions financières de la manière suivante :
 - Belfius : 3.631 K€ ;
 - BNP : 1.738 K€ ;
 - ING : 1.892 K€ ;
 - CBC : 3.478 K€.

Les dettes à un an au plus sont constituées :

- De la partie court terme de l'emprunt Belfius pour financer la montée en puissance de FINIMO dans les prises de participations d'ORES Assets SCRL pour un montant de 3.724 K€ ;
- De la partie court terme des emprunts pour financer l'acquisition des parts OREST Assets SCRL détenue par Electrabel pour un montant de 6.965 K€, répartie auprès des institutions financières de la manière suivante :
 - Belfius : 3.320 K€ ;
 - BNP : 162 K€ ;
 - CBC : 325 K€ ;
 - ING : 3.320 K€.

Les dettes commerciales, fiscales, salariales et sociales de 36K€ ne sont composées que de montants non échus au 31/12/2020.

Les autres dettes sont exclusivement composées des dividendes de parts A détenues par les communes pour 2018 (10.189,32€), 2019 (19.849,58€) et 2020 (17.282,68€) qui devront leur être rétrocédés.

LES PRODUITS

Avant de détailler les éléments du compte de résultats, il importe de préciser que les produits comptabilisés sont ceux réellement perçus sur l'exercice civil 2020.

Les produits d'exploitation sont principalement constitués des récupérations des redevances de voiries des communes de Lierneux et Stoumont pour un montant de 16,5 K€ (voir montant des créances hors bilan).

Les produits financiers de 4.223 K€ sont constitués des produits des actifs circulants pour 1 K€ ainsi que des dividendes suivants :

- 3.612 K€ sur les titres Ores Assets SCRL parts A (657 K€ pour le solde 2019 et 2.954 K€ pour l'acompte de 2020).
- 78 K€ sur les titres Ores secteur commun (14 K€ pour le solde 2019 et 64 K€ pour l'acompte de 2020).
- 309 K€ sur les titres Publigaz.
- 207 K€ sur les titres Publi-T.
- 17 K€ sur les titres SOCOFE.

LES CHARGES

Les dépenses d'exploitation de 93 K€ (contre 108 K€ en 2019) concernent les services et bien divers.

La diminution de 15 K€ s'explique principalement par la variation des postes suivants :

- Honoraires de Summit Energy 0 € contre 1,1 K€ en 2019 soit une diminution de 1,1 K€ ;
- Honoraires de consultance 0,5 K€ contre 6,5 K€ en 2019 soit une diminution de 6 K€ ;
- Honoraires avocats 0 € contre 2 K€ en 2019 soit une diminution de 2 K€ ;
- Frais de réception 0,2 K€ contre 2,9 K€ en 2019 soit une diminution de 2,7 K€

Les charges de rémunérations, charges sociales sont de 104 K€, en augmentation par rapport à 2019 :

- Augmentation du régime horaire en 2020

Les charges financières de 409 K€ (contre 447 K€) sont composées des intérêts relatifs aux anciens emprunts pour le financement de la montée en puissance de FINIMO dans les prises de participations d'ORES Assets SCRL.

LES RÉSULTATS ET L'AFFECTATION DU BÉNÉFICE

Le résultat de l'exercice se clôturant au 31/12/2020 s'élève à 3.634 K€.

Celui-ci est entièrement affecté aux réserves disponibles.

IMPOT SUR LE RÉSULTAT

Calcul de l'impôt :

Résultat comptable avant impôt	3.633.805 €
Dépenses non admises fiscalement :	
* frais de voiture	0
* frais de réception et cadeaux d'affaire	103 €
* frais de restaurant non déductibles	0
* titres-repas	645 €
Résultat de la période imposable	3.634.553 €
Exonération au titre de Revenus Définitivement Taxé	- 3.634.553 €
Utilisation RDT reportés des années antérieures	0 €
Base imposable	0 €
Impôt des sociétés	0 €
Précompte Mobilier retenu sur dividendes à récupérer	1.267.054 €
Latences fiscales :	
Solde RDT reporté sur exercices suivants	1.512.154 €

LES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les soldes des montants retenus sur les dividendes de communes n'ayant pas fait apport de leur redevance de voirie à Finimo (redevances versées par Interminosane aux communes en vertu de l'arrêté du Gouvernement wallon du 28 octobre 2002) en vue d'assurer la neutralité vis-à-vis des communes ayant fait apport à Finimo de cette redevance y sont enregistrés pour un montant total de 98 K€. En date du 31/12/2020, Finimo détenait des créances sur les communes de Lierneux et Stoumont pour respectivement 18.649,15 € et 78.929,13 €.

EVENEMENTS POST-CLOTURE

Nous n'avons connaissance d'aucun événement, autre que ceux déjà pris en compte, survenu depuis la date de clôture de l'exercice et qui nécessiterait un traitement comptable ou une mention dans l'annexe aux comptes annuels.

Toutefois, pour tous les événements postérieurs, notamment au titre du COVID-19, à la date de clôture des comptes annuels pour lesquels le référentiel comptable applicable en Belgique requiert une correction ou une mention dans les comptes annuels, ladite correction ou mention a été effectuée. Nous continuerons à suivre les évolutions futures jusqu'à la date de l'assemblée générale qui va approuver les comptes annuels et le cas échéant, nous évaluerons leur impact sur nos comptes annuels.

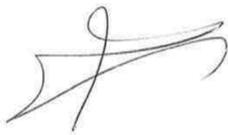
CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

Nous estimons que l'application du principe comptable de continuité d'exploitation est justifiée.

Toute l'information pertinente relative aux facteurs de risque-clé, hypothèses et incertitudes dont nous avons connaissance et qui peuvent influencer la capacité de notre intercommunale à poursuivre ses activités, notamment au titre du COVID-19, a été récoltée et analysée par le conseil d'administration.

Notre évaluation a été réalisée afin de refléter les impacts de la pandémie de COVID-19, déclarée par le World Health Organization au 11 mars 2020, et des mesures restrictives émises par le gouvernement belge au 12 mars 2020. Nous continuerons à suivre les évolutions futures jusqu'à la date de l'assemblée générale qui va approuver les comptes annuels et le cas échéant, nous évaluerons leur impact sur nos comptes annuels.

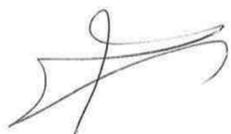
Fait à Verviers, le 25 mai 2021



Freddy BREUWER
Président du Conseil d'Administration

FINIMO – Liste des adjudicataires – Année 2020

OBJET	Référence soumission	Adjudicataire	Montant total	Type de marché	Mode de passation
		-			
Marché public relatif à la révision d'un emprunt bullet	Pas de marché public au sens strict du terme (marché financier)	BELFIUS	3.031.467,69 €	Fourniture de services	Mise en concurrence
	Cahier des charges pour mise en concurrence				
	réf. FINIMO/MP-2020/Emprunt	-			



Fait à Verviers, le 25 mai 2021
 Freddy BREUWER
 Président du Conseil d'Administration

FINIMO - tableau comparatif 2019-2020 et horizon

	2019	2020	2021
Remboursement des emprunts en capital	1.888.748,41 euros	4.927.953,44 euros*	A recalculer vu les 10.689.302,47 euros à refinancer dont 9.740.000 échéant courant 2021**
Remboursement des emprunts en intérêts	445.707,05 euros	401.382,94 euros	voir remarque ci dessus
Dividende prévisionnel ORES Assets -PubliT/PubliGaz/Socofe	4.622.042,22 euros	4.124.992,53 euros ***	4.250.000 euros
Charges financières (SBD et rémunérations)	195.492,40 euros	200.211,21 euros	204.000 euros
Résultat de l'exercice	3.999.614,83 euros	3.633.805,29 euros	

* dont un bullet de 3.031.467,49 euros qui a été refinancé sur un fixe 10Y à 1,461% pour des charges annuelles jusqu'en 2030 de 312.578,83 euros

** Montant du remboursement à déterminer par le CA en partie en remboursement de capital et en refinancement linéaire et/ou bullet en contre partie

*** différence au regard du pay out ratio ORES : voir note dans le dernier rapport annuel/plan stratégique. 70% du pay OUT ratio et mis en réserve de 30% du dividende et, dès lors, plus de demande de recapitalisation (anciennement annuelle)